



Récupérer les parts sociales

Par **arthur48**, le **08/04/2015 à 16:43**

bonjour
mes anciens locataires ont été expulsés pour près de 20000 euro de loyers en habitation impayés, temps en temps ils donnent 150 euro par mois. mon couple ont une sarl de cybercafé 50/50. je souhaiterais connaître les risques de récupérer les parts sociales, sachant qu'à ce jour il n'y a aucune inscription de dette au tribunal de commerce?
mes remerciements

Par **moisse**, le **08/04/2015 à 16:47**

Bonjour,
C'est plutôt vers le nantissement du fond de commerce qu'il serait plus aisé de se retourner, que contre la vente sur licitation des parts sociales.